

## DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 4 septembre deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,  
29 août 2024

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAMÉ, Mme Chantal DUTOT, Mme Émilie DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, M. Jacques TERRIAL, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication  
sur le site internet de la  
ville,  
10 septembre 2024

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 24  
Votants 29

Procurations :

Mme Mireille BAUDRY à Mme Céline CIVES, M. Éric BLONDEL à Mme Brigitte MALOT, M. Dominique GALLIER à M. Lionel DURAMÉ, M. Sylvain HEMARD à M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT à M. Didier BOQUET.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

**DL2024-069**

**Harmonisation des conditions d'accueil périscolaire sur les écoles**

Pour la rentrée 2020, par délibération n° DL2020-056 du Conseil municipal du 25 juin 2020, il avait décidé d'améliorer les conditions d'accueil périscolaire à l'école de la Caillouville à Saint Wandrille-Rançon, en proposant une augmentation de l'amplitude horaire de l'accueil et une nouvelle tarification forfaitaire identique à celle des écoles de Caudebec-en-Caux qui était financièrement plus avantageuse pour une large majorité de familles.

En outre, il avait été convenu à l'époque, compte-tenu des conditions d'accueil qui pré existaient avant la rentrée 2020, de ne facturer le périscolaire qu'à compter de 16h45, laissant 15 minutes de battement aux familles pour récupérer leur enfant.

Quelques années après et compte-tenu de l'amélioration des conditions d'accueil, la quasi-totalité des familles utilisent le périscolaire et laisse leur enfant après 16h30, rendant ce 1/4h gratuit obsolète.

Les enseignants de l'école et notamment en conseil d'école et la MJ4C souhaitent pour des raisons d'organisation de mettre fin à ce 1/4h gratuit. Il convient maintenant d'harmoniser totalement les modalités d'accueil du périscolaire sur les écoles de Rives-en-Seine.

L'adhésion à la MJ4C pour toutes les familles dont les enfants seront accueillis après 16h30 sera exigée et la facturation aux familles commencera également le soir à 16h30 dès le 9 septembre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De confirmer cette nouvelle modalité de gestion du périscolaire sur l'école de La Caillouville.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

*Bastien Coriton*

Le Maire,

Bastien CORITON



Le secrétaire de séance,

*Didier Boquet*

Didier BOQUET